



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE VISÉ PAR LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION

AVIS est donné par le soussigné que la demande de certificat d'autorisation pour la démolition d'un immeuble visé par le règlement de démolition qui est décrite ci-dessous sera prise en considération par le Comité de démolition lors d'une séance publique le 19 janvier 2026 à 19 h qui se déroulera à la salle du Conseil située au 275, rue Nelson, Saint-Denis-sur-Richelieu. Le Comité statuera, conformément au règlement numéro 2022-R-292 régissant la démolition d'immeubles, sur la demande concernant le bâtiment suivant :

717, chemin des Patriotes (lot 3 406 860) 3070 78 9642

Le requérant, Monsieur Pierre Galarneau, demande la démolition de la résidence parce que la résidence nécessite plusieurs rénovations afin de répondre aux besoins des propriétaires qui ont acquis la résidence à la fin de l'année 2023. Selon la demande, la plomberie, l'électricité, les portes et les fenêtres, la cuisine, l'isolation, la salle de bain et le revêtement extérieur sont à remplacer.

Le projet de réutilisation du terrain une fois la démolition effectuée se résume à la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée.

Toute personne intéressée qui veut s'opposer à la démolition de cet immeuble doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu par courrier électronique au directeur@msdsr.com ou par courrier à l'adresse suivante : André Charron, 129, avenue Yamaska, Saint-Denis-sur-Richelieu J0H 1K0

Toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande lors de cette séance publique du 19 janvier prochain au 275, rue Nelson à 19 h.

DONNÉ à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce 11^e jour de décembre de l'an deux mille vingt-cinq (2025).



André Charron, GMA
Directeur général et greffier-trésorier par intérim